

ESPAGNE.

Paris, 5 octobre.—Le Moniteur annonce dans les termes suivants l'événement de la mort du roi d'Espagne attendu depuis longtemps :

« Le roi d'Espagne est mort le 29 du mois dernier, à trois heures de l'après-midi. Une dépêche télégraphique envoyée par M. de Rayneval, a annoncé hier cet événement au gouvernement. Conformément au testament de sa majesté catholique, la reine douairière a été déclarée régente durant la minorité de la jeune reine Isabella. Le ministère n'a pas été changé. Madrid était parfaitement tranquille. Un courrier est parti hier au soir avec des ordres pour M. de Rayneval de déclarer que le gouvernement français est disposé à reconnaître la nouvelle souveraine, aussitôt qu'il aura reçu la notification nécessaire. »

M. Jules de Larocheffoucault, un des aides de camp du roi, est parti, dit-on, hier matin, pour Madrid, avec des dépêches, parmi lesquelles sont des lettres autographes de sa majesté et de la reine, à la veuve de Ferdinand VII.

Nous apprenons de Madrid, que peu avant la mort du roi, il a été formé un conseil de régence pour aider la reine dans le gouvernement du royaume. Il consiste en cinq membres, savoir : l'infant don François de Paule, le duc de l'Infantado, M. Zea Bermudez, l'évêque de Séville et le général Castanos.

[Du Courier de Londres du 7 octobre.]

La nouvelle de la mort du roi d'Espagne, que nous avons publiée samedi, est pleinement confirmée. Cet événement exposera probablement l'Espagne à toutes les horreurs d'une succession contestée. On verra par nos extraits que la reine, assistée d'un conseil de cinq membres, a repris, sans opposition, la régence au nom de sa fille.

Nous savons de cette dame, qu'elle est une princesse de la maison de Naples, et d'un caractère très affable. D'après l'influence reconnue qu'elle avait obtenue sur Ferdinand, on doit conclure qu'elle est ambitieuse, et nous soupçonnons qu'elle n'est pas dépourvue de talents propres à lui donner la chance du succès. Le succès dépend d'elle en grande partie, et comme elle est jeune et n'a pas encore fait ses preuves, on peut lui supposer assez d'énergie pour obtenir un avantage décisif. Sa proche parente, la duchesse de Berri, offre l'exemple d'une aide puissante donnée à une mauvaise cause par une femme. Le concurrent de la reine et de sa fille, don Carlos, a été éprouvé, et s'est trouvé faible. Il est le simple instrument d'un parti, par le moyen duquel il cherche à gratifier son ambition.

La lutte entre les partis, qui semble être inévitable, sera plutôt une lutte de principes que d'individus, dans laquelle chaque homme et chaque nuance d'opinion aura la portion d'influence. Une telle lutte est un appel à sa nation. Les anciennes barrières seront abattues, et le peuple sera invité à reprendre le pouvoir politique que l'usage avait jusqu'ici déposé en d'autres mains. C'est comme le premier établissement d'un gouvernement; plus le peuple sera éclairé, plus les institutions politiques seront parfaites.—(London Courier.)

ÉTATS-UNIS.

TIRÉ DE L'ABRIEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Extrait du journal du bateau à vapeur Black-Hawk, 29 octobre, 5 heures du soir.—Au pied du quai N. 98, nous avons aperçu la carcasse du bateau à vapeur New-Bruswick; nous l'avons abordé, et avons recueilli un homme de l'équipage, dont nous avons appris que le feu s'était déclaré à bord la veille, à 4 heures du soir. Tout l'équipage a été sauvé, la cargaison entière a été perdue.

31 octobre.—Nous avons abordé le bateau à vapeur St-Martin à 2 milles au-dessus de Donaldsonville et nous avons recueilli à notre bord tous ceux qui avaient pu échapper à la mort.

Le St-Martin venait de Bayou Sarah, chargé de 570 balles de coton et 90 baucants de sucre; on s'aperçut le 31, à midi, que le feu était à bord et avant que nous n'eussions paru en vue, déjà 40 personnes avaient perdu la vie. De l'équipage, il manque le capitaine, son secrétaire, le second lieutenant, le second steward, le mousse, la femme de chambre, deux cuisiniers, le sommelier, 4 matelots et 5 chauffeurs. Parmi les passagers on compte le capitaine Changwick, MM. N. Moss de la N.-Orléans, Whiting, de Franklin, Easton, d'Opelousas, Allen et Mme. Wills de Bayou Sarah; et cinq domestiques. M. Miller, de la N.-Orléans, est couvert de brûlures. Plusieurs passagers assurent qu'il y avait à bord environ 50,000 dollars, appartenant à diverses banques de la N.-Orléans; tout est perdu.

HAUT-CANADA.

York, (H. C.) 16 novembre. La dernière session du parlement actuel du Haut-Canada s'ouvre mardi prochain. Nous publierons le discours de son Excellence prononcé à cette occasion dans notre feuille de mardi soir: les seuls membres de l'assemblée qui sont arrivés en ville sont, nous apprenons, le colonel Burwell, M. Berczy, M. A. Fraser, M. Donald Fraser, M. Howard et M. Shaver. On attend l'orateur et plusieurs autres membres ce soir par la poste ou le bateau à vapeur le United Kingdom.

Fitzgerald, cet individu qui a été détenu quelques mois dans la prison à Niagara pour le meurtre de sa femme en 1821 dans le comté de Waterford (en Irlande) qui après s'être échappé de la prison avec fraction avait été repris il y a quelque temps, a été amené ici hier par M. le député shérif Kidd, sous un writ d'habere corpus, a brisé la prison de cette ville hier soir et s'est enfui.

Niagara, (H. C.) 4 novembre. La saison peu avancée où le canal de Welland devait être fermé à détourné plusieurs goëlettes d'entrer dans le canal. Nous sommes maintenant satisfaits d'apprendre que le canal sera ouvert jusqu'au 1er décembre prochain. (Reporter.)

BAS-CANADA.

Montréal, (jeudi) 21 novembre. Le capitaine Collins conduit la construction des deux vaisseaux de lère classe et dont la quille est déjà placée au chantier de messieurs Shea et Merritt, dont l'un est pour le capitaine Douglas, de l'Ottawa et l'autre pour lui-même.

Montréal, (samedi) 22 nov.—Hier matin il est tombé un peu de neige mais comme le vent a continué à souffler du S. O., le temps s'est mis à la pluie et le dégel a continué depuis. Les chemins de la campagne sont en très mauvais état et nous ne pouvons espérer de les voir beaux avant qu'il y ait assez de neige pour les voitures d'hiver.

Le Cornwall Observer dit que M. McDonell, évêque de Kingston, est venu dernièrement passer près de trois semaines dans les paroisses de St-André et de St-Raphaël qu'il n'avait point visitées depuis deux ans. M. McDonell avait été curé de ces paroisses pendant plus de vingt ans, et s'était attiré l'amour et le respect de ses paroissiens, par sa piété et son zèle, qui ne connaissent point de bornes. Le dimanche après son arrivée dans la paroisse de St-Raphaël, il célébra la messe et adressa un discours aux assistants dans la longue celtte. Lors de son départ il fut conduit au steambot par le révérend M. Fraser, accompagné d'une nombreuse cavalcade, et au son de l'instrument national des écossais.

Un autre ouvrage vient de s'élever au-dessus de l'horizon littéraire, et nous voyons son apparition avec beaucoup de plaisir. L'éditeur (M. Hoskins) est bien connu comme un homme de talent, un esprit cultivé, un maître consommé en fait de littérature française, et bien capa-

ble conséquemment d'être l'éditeur de la " Revue Française." Ce monsieur a projeté le premier la publication du Courrier des Etats-Unis, et a conduit ce journal pendant quelque temps; et nous espérons qu'un même succès accompagnera ses présents efforts pour l'instruction et l'amusement du public. Nous transcrivons ci-dessous l'annonce de l'ouvrage.

TABLE DES MATIERES.—De la France, par Heine; Bonaparte et Lafayette; le Choléra à Paris; la Femme mariée, histoire de Mantoue, Drame de Sheridan Knowles; des Tentatives faites depuis 1830 pour révolutionner l'Allemagne; Chutes de Niagara; Paul Wouvermann d'après Alova Schreiber; Etat Actuel de la Littérature Espagnole, premier article; à l'Ouest, roman Américain par Paulding; Histoire de l'Egypte sous le gouvernement de Mohammed-Ali; le Moude avant le Déluge, d'après le système de Cuvier; notice sur le duc de Reichstadt. La Revue Française paraîtra tous les mois, le prix de la souscription est de cinq dollars par an payable d'avance.

La Revue Française est présentée au public sans avoir été précédée d'aucune de ces annonces qui dans ce pays devaient ordinairement la première émission d'un ouvrage périodique. La confiance des éditeurs dans les avantages qui résultent du plan qu'ils ont adopté, leur a permis de s'écarter de la règle générale; et la publication de l'ouvrage les dispense maintenant de faire ressortir ce plan dans tous ses détails.

Mais ils feront observer, qu'ayant l'intention de composer La Revue de morceaux choisis de toutes les littératures de l'Europe, écrits en Français, ou traduits en cette langue, il est impossible de sentir dès les premiers moments de son existence tous les matériaux que requiert la culture d'un champ aussi vaste. Un peu de temps est donc nécessaire pour donner à la revue la perfection dont elle est susceptible; et afin d'atteindre à ce but dans le moindre délai possible, soins et dépenses, rien ne sera épargné.

Le 14 du courant, plusieurs habitants de New-York et de différentes autres villes des Etats-Unis ont été étonnés par l'apparence d'un phénomène météorique d'une nature extraordinaire. Voici la description qu'en donne le professeur Olmsted de Yale college, qui en a été un témoin oculaire.—Vers le point du jour, ce matin, dit-il, le ciel a présenté une exhibition remarquable de boules de feu appelées communément étoiles tombantes.—C'était vers 5 1/2 heures que mon attention a été attirée par ce phénomène, qui a duré presque jusqu'au lever du soleil. Ces météores surpassaient par leur splendeur tout ce que j'avais jamais vu en ce genre. Pour s'en former une idée il faut s'imaginer une continuation de boules de feu ressemblantes à des fusées se dirigeant dans toutes les directions d'un point dans le firmament près du Zénith et suivant l'arc du ciel en gagnant l'horizon. Elles variaient dans leur distance du point du départ, laissant après elles un brillant rayon de lumière, et éclataient ordinairement avant de disparaître. Ces boules de feu étaient de différentes grandeurs, et variaient dans le degré de leur clarté. Les unes n'étaient que de simples points de lumière, mais d'autres étaient plus grandes et plus brillantes que Jupiter ou Vénus, et une qui a été vue par un témoin digne de foi, avant que le professeur fut appelé, était estimée être aussi grande que la lune. Les éclats de lumière quoique moins frappants que l'éclair étaient suffisants pour éveiller le monde dans leurs lits.

Une boule qui partit dans une direction nord-ouest et qui éclata près de l'étoile Capella laissa derrière le lieu de l'explosion un sillon phosphorique d'une beauté particulière. D'abord ce sillon était presque droit; mais bientôt il commença à diminuer en longueur et à s'étendre en largeur, et prit la figure d'un serpent qui se reptait sur lui-même, jusqu'à ce qu'il parut ressembler à un nuage de vapeur lumineuse. Ce nuage fut poussé par le vent vers l'est dans une direction opposée à celle que le météore avait d'abord prise et fut visible pendant plusieurs minutes. La lumière était ordinairement blanche, et prenait de temps en temps les couleurs du prisme parmi lesquelles le bleu dominait.

Un correspondant du Baltimore Patriot dit que la lumière que ce météore produisit était telle qu'il pouvait distinguer l'heure à sa montre placée sur la corniche. Croyant que c'était l'effet de quelque feu dans le voisinage, peut-être même chez lui, il courut à la fenêtre, et vit des étoiles ou autres corps présentant une apparence de feu descendant en torrents et avec autant de rapidité et en aussi grand nombre que les gouttes de pluie dans un orage.

De temps en temps un corps enflammé, d'une grandeur considérable s'élançait à travers l'atmosphère, et éclatait sans bruit, des millions de particules enflammées remplissaient l'air: on ne peut, dit-il, comparer l'apparence de ce phénomène à autre chose qu'à celle d'une pluie de feu.

Nous avons entendu dire que les habitants de Vaudreuil, Rigaud et de l'Isle Perrot, ont aperçu un phénomène de même espèce, le même jour, et à la même heure. (Ami du Peuple.)

St. Charles, (village Debartzch,) 14 nov.—Depuis notre dernier numéro nous n'avons eu que très peu de pluie, mais en revanche, les approches de l'hiver nous menacent d'une manière assez vive, car dimanche la neige a commencé et elle a continué jusqu'à mardi matin, qui a été suivie d'une gelée extraordinaire pour cette époque: de sorte qu'aujourd'hui on ne voit plus dans nos chemins que des voitures d'hiver et que déjà l'on s'occupe à donner à manger dedans aux animaux. La grande quantité de fourrages que l'état humide de l'atmosphère a mis nos cultivateurs à même de faire, dans le cours de l'été, leur offre un moyen de faire valoir une branche de l'économie rurale, qui peut-être la cause de ressources extrêmement profitables, s'ils veulent les mettre en usage, en se livrant plus qu'ils ne le peuvent faire dans les années ordinaires, à engraisser leurs animaux; car par cette méthode que les circonstances indiquent, ils trouveront un marché pour le surplus de leur fourrages à leur porte, et ils seront amplement récompensés, par le haut prix qu'il retirera de leurs animaux ainsi engraisés et pour l'accroissement d'engrais qu'une pareille méthode mettrait à leur disposition le printemps prochain. (L'Echo du Pays.)

QUEBEC:

MARDI, 26 NOVEMBRE 1833.

Les journaux de New-York de mardi soir dernier nous fournissent des nouvelles verbales de Lisbonne jusqu'au 13 d'octobre. Les Pedroites ont fait une sortie contre les troupes de Miguel le 12. Les résultats n'en sont pas connus.

Des nouvelles d'Halifax du 13 courant ont été reçues hier matin.

La malle anglaise du mois d'octobre partie le 5 de Falmouth, arriva à Halifax en 34 jours. C'est par le paquebot qu'on a expédié des dépêches de Londres le 3, à Lord Aylmer et Sir John Colborne.

Elles sont parvenues à Québec dimanche matin, par un courrier expédié par exprès, en conformité des nouvelles dispositions prises à cet égard.

Le Grenada, de Québec, se rendant à ce port de Demerara, a relâché à Halifax le 12 du courant.

Les papiers de Kingston (H. C.) du 20 ne font aucune mention du discours que devait prononcer Sir John Colborne à York, le jour précédent l'ouverture du parlement.

Nous croyons pouvoir rapporter, comme dignes de foi, quelques bruits qui circulent sur le délai survenu dans l'expédition de la bulle qui doit affirmer la nomination de Messire Turgeon, comme coadjuteur de Monseigneur l'Evêque de Québec.

Il est un fait constant que M. l'ambassadeur de France à Rome, a suscité des objections à cette nomination, et qu'on a même compté sur son intervention comme étant un obstacle presque insurmontable. On assure que la personne que l'ambassadeur a proposée à la charge est connue, et qu'elle se ferait remarquer par des opinions opposées à celles du clergé en général, ainsi qu'à celles des habitants du pays, telles que manifestées dans leur requête sur les biens des Sulpiciens, transmise au gouvernement anglais.

Ces faits paraissent confirmer les bruits que nous avons signalés à l'attention publique il y a quelque temps, sur l'aliénation des biens des Sulpiciens à Montréal.

Il fut le dimanche dernier, dans l'église cathédrale, un mandement de monseigneur l'Evêque de Québec, qui annonce un jubilé, dont l'ouverture se fera pour tout le diocèse, le second dimanche de l'Avent, 8 décembre, et qui finira le dimanche de l'octave de Noël. Ce jubilé est accordé par Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, à l'occasion de son avènement au trône pontifical.

Les journaux de Montréal annoncent la mort de Barbeau, un des individus blessés par les soldats dans les rixes aux dernières courses. L'on voudrait faire immiscer l'excédent dans cette affaire. Nous croyons que les lois sont assez efficaces sans une telle intervention, qui pourrait aussi bien amener un mauvais résultat que tendre au bien. Il y a un coronaire à Montréal, et il y a aussi des cours pour les poursuites. Nous ne doutons nullement que la justice ne peut se faire devant les tribunaux ordinaires.

Différens bruits circulent depuis l'arrivée, dimanche matin, de la malle d'octobre, au sujet des dépêches reçues pour le gouvernement. Nous n'avons pu les constater.

Son Excellence le gouverneur-en-chef devait présider aujourd'hui à une heure à une réunion du conseil exécutif.

Nous apprenons que le bruit, qu'on avait ordonné l'émanation de warrants pour payer les officiers publics est contourné.

On assure que les dépêches reçues par le département des douanes déclare l'abolition de la charge de contrôleur à Québec; que M. Gore, ci-devant contrôleur ici, se rend incessamment à Antigua, aux îles, où il doit occuper la charge de contrôleur; que M. Charles Gray Stewart, surveyor à Québec, sera chargé des devoirs de la place abolie qui resteraient à être exécutés, et ce sans augmentation d'appointemens.

Les appointemens de la charge s'élevaient à £1200 par année, et la province profite de cette somme.

Le capit. Hamilton, à demi-solde de l'armée anglaise, passager sur l'Asia qui a fait voile pour Londres dimanche soir, est venu, dit-on, en Canada pour constater la condition actuelle des militaires qui ayant échoué leurs allouances pour une somme fixe, sont venus s'établir en cette province.

Les chemins d'hiver ont été bons depuis jeudi dernier. Il est tombé environ huit pouces de neige mais une partie est disparu samedi. La température est encore très modérée. Il n'y a pas de glace sur le fleuve, et la navigation est parfaitement libre.

Le bateau à vapeur British America qui est arrivé samedi soir avec le Rosalinda en remorque, est reparti hier pour Montréal. Le St. George est parti aujourd'hui à une heure.

Le seul bâtiment qui se trouvait hier sur notre rade était la barque Galatea, destinée pour Liverpool. Il a fait voile la nuit dernière par un vent du nord-est assez fort.

Nous apprenons avec regret que le brick Marie Elizabeth, capitaine Fitzgerald, venant d'Halifax, avec une cargaison de rum adressée à MM. Murison & Tobin, a fait côte à la Malbaie. La Marie Elizabeth a été beaucoup battu de tempêtes durant son passage. Lundi 4 nov., près des Sept Isles, elle fut repoussée jusqu'à la pointe Est de l'Anticosti par un gros vent de ouest nord-ouest, ses agrès et son pont étaient couverts de glaces, et ayant perdu des bastions et voiles; le 7, un autre gros vent du N. O. la repoussa au Cap Rozier. Elle remonta de nouveau, mais ne put se procurer un pilote et mouilla le soir du 13 près de la traverse; une brise du S. E. à minuit cassa ses chaînes et la dévira sur les sables de St. Roch, où elle perdit son gouvernail et reçut autres dommages; au point du jour, avec le montent et une brise du sud-ouest, elle reprit encore, mais en conséquence de la perte de son gouvernail elle ne pouvait être naviguée, l'on coupa le grand mat pour la faire virer de bord, mais ce fut en vain, et la force du vent avait enlevé toutes ses voiles. Enfin, elle dévira à la Malbaie, où elle frappa sur des écueils. Toute la cargaison est sauvée, à l'exception de peu de choses—117 tonnes de rum, 6 futailles d'huile et quelques caisses de chocolat et des peaux ont été transportés ici dimanche, et environ 30 tonnes; on attend le reste en peu de temps. On a expédié par le retour de la goëlette hier, des personnes pour examiner la Marie Elizabeth, mais ses fonds sont brisés, et on pense qu'elle sera une perte totale.

La Marie Elizabeth a fait route vers le milieu du mois, en montant le fleuve, avec une grande barque que le capitaine Fitzgerald dit avoir vu échouer sur le récif de Bic le 14 du courant.

Le brick New Felix Souigny, capitaine Painchaud, frère de Messire Painchaud, de Ste. Anne, est naufragé sur les batters de Mille Vaches, à une petite distance de la barque Kennerley Castle. Le capitaine Painchaud est arrivé en ville hier l'après-midi. On paraît penser que son bâtiment sera totalement perdu; il se rendait à Montréal avec une cargaison de sel, vins, etc. et venait de Liverpool, d'où il avait fait voile le 4 septembre. Le capitaine Painchaud a eu à combattre dans la traversée, non seulement des tempêtes terribles et une intempérie la plus rigoureuse de la saison, mais l'insubordination de son équipage, qui, dit-on, s'était emparé de vins. Cela l'avait disposé peu après son départ de Liverpool, à se prémunir contre eux par l'usage d'armes à feu, et s'est en maniant un pistolet, qu'il reçut par sa décharge accidentelle une blessure très grave à la main, qui l'incapacitait pendant la plus grande partie du voyage de surveiller son bâtiment avec effet. Il échappa après le naufrage même, avec quelque difficulté, dit-on, à leur vengeance, par l'intervention des Canadiens des postes.

Le navire Thomas, à terre sur l'île-Rouge et vendue avec sa cargaison il y a quelques jours par encaissement pour la somme de £100, est disparu, ayant été entraîné par les courans et agant, comme on le pense, sombre.

Une goëlette adressée à M. Michel Borne, est arrivée ce matin des Isles-Magdeleine, après un voyage de 32 jours; elle n'a vu aucuns bâtimens en rivière.

Les bâtimens partis lundi et mardi huit jours ont déchargé leurs pilotes en vingt-quatre heures.

Onze cents quarts de farine et cent bœufs vivans ont été débarqués de deux barges en remorque du British America, qui est arrivé ici samedi soir.

A M. le Rédacteur de la Gazette de Québec.

Il me paraît très-douteux que l'on n'aurait fait aucun cas de vos remarques sur la bâtisse de l'hôpital de marine, si ce ne fut que les commissaires, de leur chef, ou aux in-

stances de leurs amis, ne s'étaient montrés par trop sensibles. Vos observations désapprouvant le local: ce local était du choix d'au moins deux des commissaires actuels.

Au reste, je veux bien croire votre explication. Je sais personnellement que l'octroi des fonds pour l'hôpital de marine a été fait sans un propre soin de la part de la chambre, et qu'il y a eu du louche dans l'affaire. Il est en tout temps utile de porter l'attention du pays sur de pareils abus, quand bien même qu'un, deux, ou même plus, des membres seraient déçus; car cela aidera à les prévenir, et pourra alléger les contribuables. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la chambre ne peut pêcher.

Quoi l'on trouve très-inconvenient l'usage d'armes qu'on fait soi-même, et dont on applaudit le principe, en le blâmant quand on le trouve gênant, la presse n'a pas outre-passé ses bornes en appelant l'attention publique sur la mal-administration d'une énorme somme, soit par la chambre soit par les commissaires. Tout le monde est d'accord que les 16,000\$ sont presque perdus. L'homme qui se place dans une situation publique, qu'elle soit profitable ou non, se place dans la catégorie des responsables. Il doit être prêt à rencontrer une enquête stricte sur sa gestion, et quand il est intégré en tout il ne doit pas s'occuper d'insinuations de la presse, vraisemblables ou non. S'il le fait, il doit être satisfait du résultat. Je puis, toutefois, lui assurer que s'il fait des sottises, il ne sera pas à l'abri du ridicule.

UN AMI DE LA PRESSE.

M. l'Éditeur de la Gazette de Québec.

Monsieur, Que diable allez-vous faire dans cette galère? vous vous-êtes fourré dans un nid de frelons. Fallait-il, à l'occasion de cette terrible bâtisse de l'hôpital de marine, aller attaquer jusqu'à ce cher M. le secrétaire. Est-ce que vous ne savez pas qu'il se fâche, se fâche * * *! Et ne craignez-vous pas les poursuites, ne savez-vous pas qu'on peut vous traduire devant un jury; qu'un raisonneur de la force de Scrutator n'aurait qu'à prouver la vérité de vos allégués aussi clairement qu'il a prouvé qu'ils étaient dirigés contre les commissaires, pour que vous seriez condamné à double dommage; ce qui, comme vous le savez, mettrait les commissaires aussi à l'abri que leur secrétaire. Et si la somme était un peu forte, elle pourrait réparer quelques bévues. Ça vous apprendrait une autre fois à prendre garde à vous; que diable allez-vous faire dans cette galère? Depuis le temps que vous recevez des préceptes et des exemples de modération, de prudence et de sagesse, je suis fâché de voir que vous n'avez point profité le moins du monde. Il faudra vous abandonner à votre mauvais sort, car on voit bien que vous êtes INCORRIGIBLE.

A M. le Rédacteur de la Gazette de Québec.

Monsieur, Voici la traduction de quelques passages d'une notice sur l'état de la Grèce tirée d'une brochure par la société d'Angleterre pour la propagation des connaissances utiles. Ces renseignements sont donnés par un monsieur qui a passé plusieurs mois en Grèce en 1833, dans le but de porter l'attention de ceux qui émigrent de la Grande-Bretagne, à la possibilité de s'établir en Grèce.

Cette traduction pourrait être utile à ceux parmi nous qui comparent le gouvernement du Canada au gouvernement Turc, et qui sembleraient nous inviter à tenter les voies de la violence pour améliorer notre sort :

« Malgré que la Grèce soit un pays montagneux, il produisait, avant la révolution, assez de bled pour sa consommation. Elle en exportait même tous les ans, quelques cargaisons à Trieste, Venise, Ancone et autres ports de l'Italie. Le sol de ses plaines et de ses vallées, est si fertile et le climat si favorable, qu'il donne ordinairement une bonne récolte. Cet état de choses est maintenant changé. Là où l'on voyait des beaux villages au milieu de bocages riants d'oliviers, on ne rencontre maintenant que les ruines des maisons incendiées ou tout au plus, quelques cabanes construites récemment de terre. Là où les jardins rejoignaient la vue remplis d'orange, de citronniers et de figuiers chargés de leurs fruits, où les vignes étaient chargées de raisins, où le bled et le maïs croissaient en abondance, ce n'est que désolation, et des champs remplis d'épines et de chardons. Ceux qui vivaient autrefois sur ces terres dans l'esclavage * * * D'après le dernier calcul, et c'est le plus haut, il n'y a maintenant pas plus de neuf cents mille âmes dans le nouveau royaume, là où avant la révolution, il s'en trouvait entre deux ou trois millions; et ce nombre est bien moindre que la population des terres plus reculées. »

« En parlant de l'île Euboea il dit : " L'Euboea n'a souffert que peu de chose, comparativement par la guerre et les troubles qui suivent un changement de maîtres; parce que après un effort inutile, et de peu de durée, pour ressaisir la liberté, le cultivateur s'en est retourné chez lui, à son travail, se soumettant de nouveau au joug Turc. Les propriétaires n'ayant pas perdu la possession de leurs biens, le Grec ou Pétranger qui possède ces biens, est moins dans le cas de voir son titre contesté, est plus en état de recevoir les émigrants et de lui donner une asyle assuré. Ce qui est une considération importante. Il ne faut pas croire cependant que parce qu'il y a en moins de troubles dans cette partie, dernièrement, il y a moins de besoin d'émigrants et de bons ouvriers. L'état de l'île n'est guère plus prospère que la terre ferme qui a été le siège de la guerre. Les habitants ont souffert longtemps sous l'oppression. La conduite de leurs maîtres les Turcs, était telle, qu'elle décourageait tout progrès et tout amélioration. La moindre apparence de richesse et de prospérité amenait à sa suite une taxation augmentée. Si le cultivateur employait les profits de son travail, pour se bâtir une maison plus commode, ou faire des emplettes d'effets pour augmenter les jouissances de sa famille; il s'en suivait que les Turcs sur leur prochaine visite s'y établissaient avec leurs suites nombreuses; et ils y restaient plusieurs jours, et même des semaines et le vassal était obligé de leur fournir des domestiques, des chevaux et tout ce dont ils avaient besoin, sans en recevoir aucune indemnité quelconque. L'écrivain a remarqué que l'entrée des maisons dans plusieurs villages était si basse qu'elle empêchait la circulation de l'air et une lumière suffisante. On lui a assuré que cela avait été fait exprès, afin d'empêcher que les Turcs lorsqu'ils s'arrêtaient au village ne missent leurs chevaux dans les maisons. La crainte de ces visites est encore extrême. L'auteur en voyageant par les campagnes avec quelques amis, a été surpris de la terreur occasionnée lors de son approche, avec ses amis. Les portes et fenêtres étaient aussitôt fermées et barricadées, et ils trouvaient le village désert en apparence. Une fois lorsqu'ils voyaient aller vers la maison du prêtre et trouvant qu'il était un peu éloigné de sa demeure, et n'ayant pas le temps de s'y fortifier, il prit la fuite et se cacha dans le bos. L'oppression que les habitants ont soufferte les ont rendus en même temps, fourbes et insoucians. Frauder un Turc de sa part des récoltes, n'était pas regardé comme un crime, la déception se trouvant le seul arme qu'ils avaient à leur service. »

Monsieur,—Il paraît qu'il faut absolument un hôpital pour Québec. Il n'est pas assez qu'il s'en trouve un, à l'abbaye St-Jean; qu'un local, quai de Jones, a déjà été reconnu propre à un pareil objet; que l'hôpital de marine se trouve bâtie; qu'à la Grosse-Île un quadrôme existe. Voilà quatre localités. Et cependant on se plaint qu'on n'en indique point. Il faut acheter un nouveau terrain

On veut donner une nouvelle destination à ce nouvel hôpital absolument nécessaire: c'est-à-dire, en faire "une école de médecine et de clinique" qui manque à la capitale, tandis qu'il s'en trouve deux à Montréal. Et par qui ces deux écoles à Montréal ont-elles été fondées et sont-elles soutenues? Serait-ce par le moyen des argens publics, ou des dons ou entreprises des particuliers? Mais on veut absolument faire ici des places aux dépens du public, et la vérité est controuvée dans ce dessein. Sans doute on trouverait des personnes pour recevoir les appointements des nouvelles places. Les jobs sont en vogue. La vérité est qu'il a été dépensé plus d'argent public à Québec pour des hôpitaux, que presque dans aucune autre ville de l'Amérique ou d'Europe, à proportion de la population. Les entreprises individuelles ici ne passent pour rien, ne valent rien. L'inactivité, l'incapacité, l'absence d'esprit public chez les particuliers est l'objet constant de remarques chez les voyageurs qui nous visitent. Cependant, on sait se prévaloir, d'une certaine manière, des argens publics. On cite mille projets informes, et le plus merveilleux est sûr d'être agréé. A. B. C.

*** Il se trouve des réflexions dans l'article signé A qui ne nous paraissent pas être d'une importance à occuper l'attention publique.

MARIE.
En cette ville, ce matin, par le révérend Messire C. F. Cazeau, Etienne Martel, écuyer, avocat de Québec, à demoiselle Marie Marguerite Droussel, fille aînée de M. Alexis Droussel, marchand de Beauport.

À St. Michel ce matin, par le révérend messire N. Fortier, curé du lieu, monsieur P. Dagneau, marchand, à demoiselle Marianne Pouliot, tous deux du même lieu.

DÉCÈS.
Le 22 courant, après une longue et douloureuse maladie, qu'elle a supportée avec une humble et pieuse résignation à la divine providence, Catherine Evans, âgée de 53 ans, épouse de Mr. Morrin.

À la Pointe Lévi, hier soir, après une longue maladie, Dame Marie Caffé Lemieux, épouse du Sieur Gabriel Chabot, et fille du Major Louis Caffé Lemieux, âgée de 56 ans et 6 mois.

SOCIÉTÉ CHARITABLE des Dames de Québec, pour le soulagement des orphelins sous le patronage de son grandeur Monsieur l'Evêque de Québec.

Il y aura une assemblée générale des membres de cette société, LUNDI 2 décembre, à DEUX heures, p. m. à la chapelle St. Louis.

Par ordre, **HENRIETTE MARETT**, Secrétaire.

Québec, 26 nov. 1853.

MAINTENANT sous Presse et sera prêt à vendre par les soussignés, SAMEDI prochain, prix treble, INSTRUCTIONS en forme de Catéchisme sur le Jubilé, accordé par N. S. P. le Pape Grégoire XVII., par ses lettres apostoliques du 2 décembre 1852, avec précis du Mandement de Monseigneur l'Evêque de Québec, à l'occasion du prochain Jubilé.

FRECHETTE & Cie.

Bureau du Canadien, 25 nov. 1853.

ATTENDU qu'un *Fiat* sous le seing du Lord Chancelier de la Grande-Bretagne est émané contre WILLIAM ROBERTS, drapier et marchand, ci-devant de Churwell, dans la paroisse de Botley, comté de York, mais maintenant de la cité de Québec, dans la province du Bas-Canada, marchand, négociant et chaland, et que par là il a été déclaré failli et déclaré faillite, et les soussignés Mathew Stephenson, de Gildersome, dans le comté de York, drapier; Samuel Walker, de Miln Shaw, dans la paroisse de Leeds, dans le dit comté de York, marchand, et John Armitage Buttrey, de Leeds sus-nommé, marchand de laine, ont été dûment élus curateurs à la succession et effets du dit William Roberts. Toutes personnes endettées envers le dit failli, ou qui ont aucune de ses effets en main, ne sont tenues à payer ou à livrer qu'aux sus-dits curateurs ou leur procureur en loi à cet effet nommé.

Québec, 21 nov. 1853.
MATHEW STEPHENSON,
SAMUEL WALKER,
JOHN ARMITAGE BUTTREY,
par leur procureur,
ROBERT F. MAITLAND.

TOUTES personnes endettées envers **ROBERT GILLESPIE**, de Québec, épicière, sont requises de payer aux soussignés, au bureau de E. BAIRD, rue St. Paul, basse ville, où toutes les réclamations contre lui seront laissées. Substitués et curateurs à la succession en faillite de Robert Gillespie.

Québec, 25 nov. 1853. **EENEZER BAIRD,** **CHARLES F. PRATT.**

AVIS.—Succession vacante de feu **MARTIN LEGASSE.** On donne avis que **M. EDGAR GLACKEMEYER**, notaire, est autorisé à régler toutes les affaires de la succession vacante de feu Martin Legasse, en son vivant marchand au Cap Chat; et toutes personnes qui ont des réclamations contre ou qui doivent à la dite succession sont priées de s'adresser au dit notaire, en son étude à Québec, rue St. Pierre, no. 34.

Québec, 29 nov. 1853. **P. PELLETER,** Curateur.

AVIS.—Le soussigné ayant réuni à sa maison venue, rue St. Angèle, toute sa collection de *Peintures et Gravures*, dont la plus grande partie est de la main des premiers peintres d'Europe, et étant la plus riche collection de ce genre qui ait jamais paru en Canada, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'elle est exposée à la vue des amateurs tous les jours de la semaine entre dix heures du matin et quatre heures du soir, excepté les fêtes et dimanches.

Prix d'admission, 1s 3d.
Abonnement pour la saison, 5s.
Dito pour l'été pendant dix, 10s.

JOSEPH LEGARE, Peintre.
N. B.—M. Legare sera toujours prêt à exécuter tous ordres qui lui seront donnés pour tableaux d'églises, vues du pays, &c. &c.

A VENDRE.
CASSONADE en boucauts, tierçons et quarts, Sucre raffiné double et simple, en boucauts et tierçons Brandy Cognac, en pipes et barriques. [cons Pipas à tabac, T. D. canonnées, taillées et vernis au bout, &c.]

Québec, 26 nov. 1853. **LAURIE & SPENCE,** Commercial Chambers.

A VENDRE.
UN-TIERS indivis du lac et de la seigneurie Madapegnia ou Matapedia, avec un-tiers indivis de toutes les îles d'icelui. Cette seigneurie est située à une distance d'environ trente milles du Saint Laurent, en arrière de la seigneurie de Mitis, et elle consiste dans une lieue de terre toute à l'entour du dit lac. La seigneurie contient à peu près quatrevingt-dix milles arpens en superficie, les îles dans le dit lac non comprises. S'adresser à Québec, à H. G. FORSYTH, ou à Montréal, à J. T. BADGLEY.

Québec, 26 nov. 1853.

MAISON DE TRINITE.
Québec, 15 nov. 1853.
MICHEL FOURNIER, pilot No. 133, pour la rivière St. Laurent, pour et au-dessous du havre de Québec, a été suspendu aujourd'hui, de sa charge de pilot, pour l'espace de douze mois de calendrier, pour avoir échoué le navire THOMAS, de Dublin, James Duncan, maître, sur les batteries de l'île Rouge, le 17 octobre dernier, et ayant causé par là la perte totale du dit bâtiment.

Attesté, **E. B. LINDSAY,** **H. M. T. Q.**

VENTES PAR ENCAN.

Par M. BALZARETTI & Cie: sera vendu, positivement sans réserve, DEMAIN, MERCREDI le 27 courant, aux magasins, de J. C. RIPPENSTEN, écrivain, ce qui reste du fonds de magasin de M. BRECHON, consistant en:

RUBANS, gaze et autres, crêpes de diverses couleurs, laines assorties, pantouffles, boîtes à ouvrages, ciseaux, portefeuilles, et grand assortiment de parfumeries, jouets d'enfants, gravures, devant de cheminée, verrières, &c. &c.

AUSI,
25 douzaines de Champagne et quelques caisses d'autres vins Français.
Condition, argent comptant.
La vente commencera à UNE heure précise, et continuera le soir à SEPT heures.
Québec, 26 nov. 1853.

Vente au compte du Gouvernement.
PAR ENCAN seront vendus, par l'Encanteur du roi, au BUREAU DE L'ARTILLERIE, près de la porte du Palais, SAMEDI le 7 décembre prochain, à UNE heure, pour argent comptant.
Une quantité d'articles hors de service, charbon de terre pour grilles, toile, &c.
Québec, 26 novembre 1853.

A UNE Assemblée des créanciers de M. John Douglass, marchand épicière, de cette ville, les soussignés ont été nommés pour agir comme curateurs, et de conduire les affaires de la succession pour le bénéfice des créanciers en général, (lui, M. J. D. ayant fait un acte de transport en leur faveur) c'est pourquoi ils prient tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession, d'envoyer leurs comptes dûment attestés, au bureau de M. Tucker, Heath & cie, et toutes les personnes endettées envers icelles, sont requises de payer sans délai.

Québec, 21 sept. 1853. **JAS. G. HEATH,** **JOHN MUNN.**

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu Robert Harrower, écuyer, vivant négociant, de la paroisse St. Jean Port Joli, et à la Société qui existait entre le dit feu Robert Harrower et Charles Harrower, écuyers, sont priés de payer leurs dettes sans délai, aux soussignés, et tous ceux aux quels les dites successions et sociétés peuvent devoir, sont priés de leur présenter leurs comptes dûment attestés, aussi sans délai.

ANN HARROWER, tutrice.
EENEZER BAIRD, subrogé tuteur.
CHARLES HARROWER.

St. Jean Port Joli, 2 sept. 1853.

HOTEL DE SHEWINEGAN.

MDE. PIERRE ROUSSEAU prend la liberté de prévenir le public qu'elle a ouvert l'établissement dernièrement occupé par M. FRANÇOIS GARBEAU, dans cette ville, situé rue Notre-Dame, vis-à-vis du quai de l'honble. Matthew Bell.

Cet établissement auquel on a dernièrement fait des améliorations considérables, est maintenant prêt à recevoir des voyageurs. Les prix sont raisonnables, et on portera toute l'attention possible à ceux qui voudront bien favoriser cet établissement de leur faveur.

Les étabes sont dans le meilleur état et assez spacieux pour contenir quarante chevaux.
Trois-Rivières, 1er novembre 1853.

FREDERICK WYSE, perruquier, coiffeur et parfumeur, informe respectueusement la notabilité de Québec et de ses environs, qu'il vient de recevoir son assortiment d'automne de parfums, peignes d'écaïlle, brosses, joaillerie, confectionnerie, flûtes, violons, perruques, toupets et cheveux qui servent d'ornement, qu'il offre en vente à ses établissements no. 3, rue du Palais, vis-à-vis l'hôtel d'Albion, et no. 28, au pied de la rue La Montagne, basse-ville.

Québec, 22 nov. 1853.

ROBERT CAIRNS, marchand tailleur, prévient respectueusement ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par l'Ottawa de Londres, un assortiment choisi de draps superfins et pour l'hiver, casimirs, étoffes pour vestes, &c. &c. convenable à la saison, qu'il façonnera dans le dernier goût et de la manière la plus approuvée.

En même temps il prend la liberté de demander tous ceux dont les comptes sont dus au-delà du temps alloué, de payer immédiatement.

No. 20, rue de la Montagne, 17 Oct. 1853.

AVIS.—Le soussigné appelle de nouveau l'attention des citoyens à l'examen de son assortiment de PELLETRIES qu'il vient de recevoir aujourd'hui par le *British Tar*, de Londres.

La supériorité de ces articles est si perceptible que l'examen seule en assurera le débit.

HORATIO CARWELL.

Québec, 2 novembre 1853.

LES soussignés viennent de débarquer du *British Tar* et ont à vendre:—
26 pipes vin blanc de Messine
6 pipes
10 barriques Xérés
8 quartaux
50 barriques Brandy Cognac
6 dito clair.

Québec, 8 nov. 1853. **WILLIAM PRICE & Cie.**

LE soussigné vient de recevoir par l'Ottawa, partie de son assortiment d'automne, (le reste il attend de jour en jour par le *British Tar*) et il offre maintenant en vente un des assortiments les plus splendides et les plus étendus de PELLETRIES qui ait été importé dans la province; comprenant caques pour hommes et enfants, pareils en apparence au nôtre, couvertes de Whitney réelles, 11-4, 12-4 et 14-4, moire double foulée et flanelles du pays de Galles, grands-bas pour hommes, femmes et enfants, gants de laine d'agneau et doublés, et une variété d'autres marchandises convenables à la saison qui approche.

Rue du Palais, 16 oct. **R. SYMES.**

LES soussignés offrent en vente les articles suivants qu'ils viennent de recevoir:—
2 balles flanelle
1 do araps superfins, 1 do commun
2 do coton shirting, 1 do barré
1 do camelot, 1 caisse bombazette
4 do indienne, 100 pièces toile
50 pièces de plaid, 40 do batiste
24 do coutil de fil, 100 do schâlis
50 do d'étoffe, 1 caisse fusils, 20 qt. plomb
100 rames papier.—Et un grand assortiment de marchandises sèches, trop long à détailler.

Il sera accordé 6 mois de crédit pour les articles susmentionnés.

—EN OUTRE—
150 drafts grande morue, 12 doies saumoudu Nord
50 quarts maquerone, No. 2, 50 quarts haring
12 boucauts comperose, 5 do blanc de Paris
7 do ochre jaune
12 quartaux traits de fer
10 pipes et 20 barriques de Sicile Port
7 do vinagre de vin blanc
25 quarts tabac en torquette
20 caisses de pipes
25 caisses pierre bleue.

JOS. PACAUD & FILS.

Trois-Rivières, 16 octobre 1853.

LES soussignés demandent respectueusement à informer les citoyens de Québec et de ses environs, qu'ils viennent de recevoir leurs marchandises d'automne de l'Angleterre et de l'Ecosse, consistant en un assortiment général de marchandises convenables à la saison qu'il s'ensuit, et qu'ils offrent à vendre à des prix modérés, à leur magasin, no. 26, rue St. Jean.

Québec, 2 oct. 1853. **L. KIDD & Cie.**

LE soussigné informe très-respectueusement les Dames et Messieurs de Québec et de ses environs, qu'il a à son magasin, No. 12, rue St. Jean, un des plus beaux assortiments de PELLETRIES qu'on puisse montrer à Québec, consistant en Manchons, Palatines et Colletteries de Martre Naturelle, et de teinte au naturel, Martre Française, Loup Cervier, Cygne, et de Jemmet; Casques de Martre pour Dames et Messieurs, dito de Loup-marin de la Mer du Sud, gants et mitaines, nattes de mouton, &c. &c.

AUSI—En gros et en détail:—
5,000 caisses de Loup-marin de Terre-neuve
450 dito de Loup-marin du sud (Waterloo)
550 dito de Rat-musqué teint
400 dito imitation de Waterloo,
2,400 paires Mitaines de caribou et de mouton
500 douzaines Palattes bordées.

Québec, 14 sept. 1853. **ED. DUGAL.**

SE débarquant du *British Tar*, et à vendre par les soussignés:—
50 pipes vieux vin de Port, marque de Pages, propre à l'usage immédiat. Aussi, en main, leur assortiment ordinaire de vin en bois et bouteilles, consistant en vin de Madère, Xérés, Port, Marsala, Champagne, Clairet, Grave, Frontignac, Barsac, &c.

LEMESURIER TILSTON & Cie.

Rue St. Pierre, 9 nov. 1853.

SE débarquant ex *Highlander*, au quai de Gondie, et à vendre par les soussignés, savoir:—
600 quartaux morue sèche marchande, première qualité
150 quartaux harengs de la côte.

20 oct. 1853. **JOHN EDW. ROSS & Cie.**

SE débarquant du *Rose Mc Croom*, et à vendre par le soussigné:—
126 tonnes de rum
16 dito mélasse
15 tierçons cassonade.

Rue Dalhousie, 16 oct. 1853. **J. W. LEAYCRAFT.**

SE débarquant du *Water Witch*, de Terre-neuve:—
30 pipes et } vin de Benecarlo
20 barriques }
50 quartaux harengs.

Rue Dalhousie, 16 oct. 1853. **J. W. LEAYCRAFT.**

AVOINE d'une qualité supérieure, à vendre. S'adresser à **ALLAN GILMOUR & Co.**

7 nov. 1853. Quai d'Irvine.

FROMENT d'automne pour semer.—Cinquante minots, (en quantité convenable aux acheteurs), de la meilleure qualité de froment d'automne, peuvent être obtenus, en s'adressant incontinent au soussigné,

R. SYMES, rue du Palais.

25 sept. 1853.

ECURIES pour dix chevaux, durant l'hiver, à trois louis par mois. S'adresser à **R. HOWARD**, City Hotel, près de l'église écossaise.

26 oct. 1853.

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE.

COMPAGNIE d'Assurance de Londres pour la Vie et contre l'Incendie, établie par acte de parlement en 1824, capital £5,000,000 stg.
Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces contre toute perte ou dommage causés par le feu, aux conditions les plus modérées.

FORSYTH WALKER, & Cie.

Compagnie d'Assurance contre les Accidents du Feu et de la Vie, de l'Ouest de l'Ecosse.

LES soussignés ayant été nommés agents à Québec de la Compagnie d'Assurance contre les accidents du feu et de la vie de l'Ouest de l'Ecosse, préviennent le public qu'ils sont autorisés d'effectuer des assurances contre le feu sur les propriétés de toutes espèces situées dans le Bas-Canada, et aussi sur les bateaux à vapeur naviguant dans les rivières, ou entre aucun port ou ports dans le Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse ou Nouveau-Brunswick. Les avantages qu'ils ont à offrir sont, le taux modéré des primes, la sûreté d'un grand capital, de la libéralité dans les arrangements pour des pertes sans s'ensuivre, et l'autorité qu'ils ont de faire des arrangements sans en référer aux bureaux à Glasgow.

RODGER, DEAN & Cie.

Québec, 12 juillet 1853. rue St. Jacques.

CONSIGNATAIRES MANQUANT pour
4 caisses marquées M & J, 64 à 67, et
1 fûseau noté marqué J H

déchargés du Waterhen, Wm. L. Dodds, de Londres.

S'adresser à **WILLIAM PRICE & Cie.**

25 nov. 1853.

A VENDRE.

ON vient de débarquer quelques caisses de champagne moussoux, brun et pâle, marque d'aure de Lynch, 6 pièces } 6 barriques clair
10 barriques } Vin Xérés } 5 quartaux Constantia rouge
8 quartaux }

Et en magasin,
Vin Ténérière, L. P. et charge de qualité supérieure, marque de Pasley, en pipes, barriques et quartaux

Eau-de-vie de Cognac—Genèvre
Cuivre pour rempailler, cordage, toile à voile
Charbon à grille, meilleure qualité de Newcastle
Morue verte, harengs

Québec, 16 nov. 1853. **WILLIAM PRICE & Cie.**

A VENDRE.

CABLES de chaînes à patente et écoutes de chaînes de petit lunier,
Ancres, de 5 à 20 quintaux
Fer, en barres et baguettes
Chevilles de cuivre, 5-8 à 14 de pouce
Clous et fiches
Poulies à patente, assorties complètement pour bâtiments (de 500 à 500 tonneaux)

Mûture dito dito
Bandes de fer et caïlle-moutons dito.
Asst, Toile à voiles blanche nos. 1 à 8
Cordage assorti.

Par **HENRY ATKINSON.**

Québec, 1 nov. 1853.

A VENDRE.—POMMES, FLEUR & SUCRE.

CINQUANTE quarts de pommes Niagara pour la 50 demi-quarts fleur pour pâtisseries [ble
15 quarts sucre vacuum de Demerara.

5 nov. 1853. **JOHN FISHER.**

A VENDRE par les soussignés:—
150 quarts clous assortis, 3 1/2 à 28 lbs
100 boîtes savon anglais, 250 melles français
2 aneres et 5 cables de chaîne
Aussi, huile de baleine en quantité à la convenance des familles.

LEMESURIER TILSTON & Cie.

Rue St. Pierre, 10 nov. 1853.

A VENDRE.—37 barriques Brandy Cognac de choix, de haut fumet. Aussi, prêt à être livré immédiatement de 10 à 15 milles madiers secs de pin et d'épinette, de la première et de la seconde qualité; parmi ceux de pin il y en a de 12 à 21 pouces de large.

S'adresser à **H. GOWEN & Cie.**

Québec 4 nov. 1853.

Pillules et Poudres de Morrison.

LE soussigné étant dûment nommé par le collège britannique à Londres, agent général pour les Canadas, pour vendre et distribuer aux sous-agents la médecine *publique universelle de Morrison*, informe respectueusement le public en général qu'il vient d'en recevoir une quantité en boîtes de toutes grandeurs à 1s 6d, 2s 9d, 6s 6d et 15s; et des poudres à 1s 6d par boîte.

AUSI,
Le Morisoniana ou conseiller de famille à 15s chaque.
THOS. LEGGE, 29, rue Sault-au-Matlot.

N. B.—Si aucune autre personne à Québec offre la susdite médecine en vente, elle ne peut être considérée comme étant vraie.

AVIS.—Le soussigné offre à vendre quelques couloirs à filtrer à patente, de 12 à 15 gallons, qui viennent d'être débarqués du navire JONHESON, de Londres.

Québec, 22 août 1853. **MARTIN CHINIC.**

A VENDRE.—Plusieurs parts d'actions de l'Assurance de Québec contre le Feu.

12 septembre 1853. **JAMES H. KERR.**

A VENDRE, chez *Neilson & Cowan*, prix 3s.—
LE PORTRAIT de feu **MONSEIGNEUR BERNARD CLAUDE PANEI**, Evêque de Québec.

20 août 1853.

A VENDRE par le Soussigné:—
Réfrigérants d'alcalis
Chaudières à sucre
Poêles doubles et simples
Dito à cuisine
Chenets
Cuir anglais butt
Dignes à saumon
Dito à morue et pour lignes
Noir de fumée
Ochre jaune.

—ET—
Brandy blanc, 100 par cent au-dessus de l'épreuve
Dito de Bordeaux
Porter de Londres en bouteilles de chopines et pintes
Madère, Xérés et Ténérière en bouteilles
Xérés en quartaux et tonnes
Sago, empois
Salpêtre, alum et sel d'Épsom
Farine d'avoine de l'Ecosse.

10 sept. 1853. **W. D. DUPONT.**

A VENDRE par les soussignés:—
Brandy Cognac, Bordeaux et d'Espagne, en pipes et tonnes,
Vin rouge d'Espagne, en pipes et tonnes
Madère, L. P. et de la marque d'Oliviera
Sherry, brun et couleur d'or, marque Duff Gordon & cie.
Vin d'Oporto en tonnes
100 quarts vinagre de vin blanc clarifié
60 caisses huile à saladé
50 do fruits en brandy
50 do marinades français
15 do liqueurs
50 balles amandes
50 boîtes prunes française
50 quartaux huile de blanc de baleine
50 quarts salpêtre raffiné
50 do *brun stain* et *porter* (bière forte) de Londres, en bouteilles
50 caisses chandelles mouillées de Londres, mèche de cire
500 boîtes tôle
50 quarts fiches, 2 1/2 à 8 pouces
40 boîtes fer blanc IX et IXX
50 quartaux minium
500 boîtes savon jaune d'Angleterre
50 do blanc do do
100 do de différentes couleurs (*mollet*)
20 caisses chapeaux fins

Et—Leurs assortiments ordinaires de vins français en bouteilles.

LEMESURIER, TILSTONE & Cie.

Québec, 17 juin 1853. rue St. Pierre.

Magasin de Vins et de Liqueurs Spiritueuses.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a ouvert un magasin pour le commerce sus-nommé, avec l'intention de fournir aux familles et autres des boissons de la meilleure qualité, en petites quantités aux prix de ventes en gros.

Conditions:—Argent comptant ou crédit approuvé.

THOMAS LEGGE, No. 29, rue Sault-au-Matlot.

Québec, 18 juillet 1853.

ON reçoit aux magasins de James George un assortiment complet du meilleur fer de Galles.

Scrap Iron, fer pour cercles, &c. &c.

—Aussi—
De la farine du Haut Canada et de Genesee, et farine entière en poches, dernièrement reçue.

Chambres de Commerce, 20 mai 1853.

A VENDRE.

LA MAISON maintenant occupée par le Révérend Dr. Harkness, située en cette ville, rue St. Stanislas, avec le terrain spacieux en dépend, étant bornée par devant à la dite rue St. Stanislas et par derrière à la rue St. Angèle, ayant trente pieds de front sur cent vingt pieds, mesure Française, de profondeur, ensemble avec le hangar, l'écurie, dans laquelle se trouve un puits qui ne tarit jamais, et autres circonstances qui en dépendent. Des termes faciles seront accordés, et des titres incontestables seront donnés à l'acquéreur.

S'adresser à **JAS. VOYER.**

19 nov. 1853.

A LOUER au 1er mai prochain.—La terre de feu le Dr. Stewart, située à la Canardière, et occupée depuis 1829 par G. A. Gore, écrivain, la maison et l'avenue qui y conduisent conviendrait à une famille distinguée comme résidence pendant la saison de l'été, le reste de la terre qui est en tout de soixante arpens, d'un sol riche et fertile, avec la maison de la ferme et les autres bâtiments, pourraient être sous-arrimés avec avantage.

Il est probable qu'on pourrait obtenir possession du tout dès à présent. S'adresser au soussigné, tuteur des mineurs Stewart.

PHI. PANET.

No. 22, rue St. Ursule, 14 nov. 1853.

A VENDRE une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, sise et située à la seigneurie de Neuville, à la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, au village de la Magdeleine, près du pont sur la rivière Jacques Cartier.

Pour les conditions de la vente, à s'adresser sur les lieux à **FRANÇOIS XAVIER LARUE**, écuyer, notaire, et à Québec, au <